

# Rapport de la sous-commission des comptes 2021

## Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Verts, rapporteure
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR
	Monsieur Karim Boukhris	POP

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 29 mars 2022 de 7h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Aurèle Bula, président du Parlement des jeunes
- Mme Alma Diaz, co-trésorière du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- Mme Clotilde Delbruyère, responsable du Centre de santé scolaire
- M. Michel Villarejo, chef du service des sports
- Mme Nelly Sébastien, adjointe au chef de service – absente pour cause de maladie
- Mme Cristèle Segura, cheffe du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Thierry König, commandant, chef du service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- M. Joël Tobler, chef du poste permanent, SISMN

- Mme Jessica Montlouis-Félicité, assistante administrative, SISMN

## Introduction

Souhaitant la bienvenue aux participants, le chef de dicastère ouvre la séance en donnant quelques informations sur le résultat de l'exercice. Même si ce dernier est déficitaire (CHF -10.2 Mio), le montant est moindre par rapport à celui budgétisé, ce qui a permis de faire quelques amortissements ainsi que de réduire le montant prélevé dans la réserve de la politique conjoncturelle.

## 115 / Parlement des jeunes

La subvention versée par la Ville permet au Parlement des jeunes (PJ) d'établir son budget et de déterminer les montants alloués aux trois principaux axes d'activité. En 2021, ceux-ci ont été répartis de la manière suivante :

- Frais de fonctionnement, CHF 967.55
- Projet internes, CHF 3'840.-
- Projets externes, CHF 9'347.80

Le différentiel par rapport à la subvention allouée résulte du solde restant des exercices antérieurs. Trois groupes de travail (GT) ont travaillé sur un nombre important de projets, citons notamment :

- **GT — communication** : création de la chaîne Youtube.
- **GT – débats et politique** : table ronde, débats avant chaque votation.
- **GT – événementiel** : Spot Festival, Exposition "Jeunes vs Homophobie 2.0", tournoi Fifa etc.

L'abaissement de l'âge (14 ans) à partir duquel les jeunes peuvent en être membre suite à la révision en 2021 du règlement du PJ a été bien accueilli. Pour aller à la rencontre de jeunes, notamment hors cursus académique, les événements liés à la musique ou les réseaux sociaux sont les meilleurs vecteurs. À ce propos, le PJ organisera la prochaine Silent Party de la Fête de mai. En 2022, le PJ se chargera également de l'organisation de la

Conférence des Parlements de Jeunes, offrant ainsi une belle visibilité à la Ville.

### **311 / Centre santé sexuelle - Planning familial**

En préambule, il est indiqué que l'année 2021 a nécessité d'importantes ressources en raison de la Covid-19, notamment celles du chef de service dans le cadre de la conduite de l'OCRg (164 séances).

Les échanges avec le Canton sur la réforme en matière de santé sexuelle se poursuivent. L'objectif recherché étant d'avoir un répondant cantonal en fonction des prestations avec une certaine cohérence financière. Les trois entités que sont les Centres de santé sexuelle- planning familial des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualité Neuchâtel devront s'entendre sur la répartition des missions.

Concernant la contribution du Canton et du Locle (équipe de 1.65 EPT), il est indiqué que le Canton subventionne à raison de 50% du déficit des consultations grossesses. Sur le 50% restant, Le Locle subventionne 25%.

L'augmentation durant l'année de l'affluence (+100) et des dépistages IST a eu un impact sur les comptes. Les dépenses chiffrées dans les comptes *Matériel médical* et *Prestations de service de tiers* totalisent près de CHF 30k qu'il faut toutefois mettre en relation avec les recettes de CHF 38k enregistrées dans le poste *Prestations de services et taxes*. Pour des prestations plus coûteuses qui ne pourraient pas être payées par les consultant-e-s telles que la pilule ou la pose d'un stérilet, il est indiqué qu'un fonds géré par la Ville peut également être sollicité.

### **482 / Centre de santé scolaire**

Les travaux liés à l'organisation du dépistage dentaire se sont poursuivis et ce dernier continuera à se faire dans les collèges même après la résiliation du mandat liant la Ville au cabinet dentaire (Serre 14). Sur les 14 médecins dentistes contactés, 12 se sont montrés intéressés et seront reçus avant le démarrage dans les collèges. La difficulté a consisté à trouver un prophylaxiste dentaire pour l'élaboration des contenus. Pour rappel, l'arrêté cantonal spécifie cette exigence pour les élèves de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup>, le centre a cependant élargi cette action pour les 6<sup>e</sup> et les 8<sup>e</sup> car c'est durant cette période qu'on dénombre le plus de caries.

Enfin, une nouvelle infirmière intégrera l'équipe de 0.75 EPT à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain. Durant toute la période, il est relevé que la priorité du centre a été de conserver le lien avec les familles, les enfants et la population.

### **483 / Centre d'orthophonie**

Le Centre d'orthophonie dénombre 150 enfants en liste d'attente. Plusieurs solutions pour gérer la liste d'attente ont été mises en place ; consultations brèves pour les petits jusqu'à 3 ans, vérification systématique de tous les signalements, vérification de l'urgence avec les parents et les médecins et diverses réorientations en attendant le bilan.

Dès lors qu'un bilan est établi, il faut compter 2 à 3 mois avant le début du traitement, ce délai est stable depuis 5 ans. Afin de proposer des prestations de groupe, il est nécessaire de pouvoir disposer de locaux adaptés. À l'évidence, le déménagement du centre prévu en 2024 permettra de proposer ce type de prestations plus largement. En outre, il est indiqué qu'une augmentation des signalements venant principalement de l'école semble avoir lieu, liée vraisemblablement à la pandémie de la Covid-19.

### **520 / Service des sports**

Un tour de présentation est effectué pour le nouveau chef de service, entré en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2022. Au vu des projets à venir, sa connaissance des infrastructures apporte une réelle plus-value. La rénovation du site des Mèlèzes a occupé le service de manière importante durant l'année, les travaux se poursuivent avec notamment une réflexion approfondie en vue d'optimiser la rénovation en regard des deux installations, piscines et patinoires. Cela concerne notamment les aspects énergétiques et le flux des visiteurs.

S'agissant du compte *Subv. organis. Privées but non lucratif*, il enregistre les montants liés à la taxe sur les spectacles des abonnements du HCC et FCC. Bien que prélevée sur les billets, cette taxe n'avait pas été perçue lors de la vente des abonnements.

### **521 / La Charrière, terrains, piste, halles**

En lien avec la remarque du compte *Entret. Machines-app. Véhic.-équip.-outil*, il est indiqué que les dommages causés par les clubs sur les véhicules loués sont refacturés.

Dans ce centre, un amortissement supplémentaire sur le patrimoine administratif a pu être effectué en prévision des rénovations des installations vieillissantes du site. Des projets avec des investissements importants pour ce terrain de plus de 80'000m<sup>2</sup>, sous forme d'un partenariat, sont en discussion. La réflexion porte également sur la valorisation des disciplines pratiquées dans le centre sportif, de manière plus large.

### **524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz**

Le dépassement du poste *Biens, services, autres charges exploit.* est lié à l'état des installations. D'autres travaux importants sont prévus dans les investissements en 2022, notamment pour renouveler les équipements de traitement d'eau de la piscine Numa-Droz. Le système qui sera installé (chlore en granulé) sera identique à celui prévu dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine des Mélèzes. Une analyse du béton du fond mobile s'effectuera prochainement en prévision des travaux d'étanchéité budgétisés.

Un commissaire regrette que les travaux y afférents ne puissent pas être planifiés de manière anticipée, notamment pour que les dépenses soient listées en tant qu'investissement et non imputées dans les comptes de fonctionnement.

Un état des lieux exhaustif des installations sera effectué dans le cadre de l'élaboration du prochain rapport relatif à la politique sportive et des infrastructures. Actuellement, certains équipements doivent être remplacés dans l'urgence, la plupart après une durée de vie bien supérieure à la moyenne.

### **525 / Piscine, patinoires des Mélèzes**

Les travaux relatifs à la rénovation de la piscine débiteront finalement après la saison 2022 en raison de délais supplémentaires liés aux marchés publics. Cela permettra comme mentionné plus haut de lier les projets piscine/patinoire de manière plus cohérente.

Les recettes des entrées sont inférieures aux prévisions en raison de la situation sanitaire et d'un été particulièrement froid et pluvieux. Un commissaire propose que le ratio entre prix d'entrée et prix effectif puisse être plus visible pour la clientèle, le but étant que chacun-e se rende compte des coûts réels qu'ils représentent pour la Ville.

La question d'un soutien fédéral via une fédération est également abordée, le dossier est entre les mains de la direction.

## **550 / Service de la jeunesse**

La nouvelle cheffe de service, ancienne responsable du secteur parascolaire, a intégré sa nouvelle fonction le 1<sup>er</sup> mars dernier, un tour de table de présentation est effectué. Son expérience au sein du service en regard des enjeux en lien avec les structures d'accueil sont des atouts indéniables pour le service qui dispose en outre depuis mars, d'un bâtiment, sis à la rue de la Serre 12, fraîchement rénové (salle, toiture, isolation, panneaux solaires).

À relever que les trois secteurs (préscolaire, parascolaire, animation socio-culturelle) dénombrent 24 apprenti-e-s ASE et 3 éducateurs-trices en formation EDE en emploi.

Grâce au soutien financier du SPAJ de CHF 22k (imputé par erreur dans le compte *Subv. org. Privées but non lucratif* au lieu de *Subventions cantons et concordat*, remarque corrigée), des activités spéciales hors murs ont pu être proposées durant l'été (cirque, parkour, spectacles, accrobranche...). La participation a été importante (120 personnes/jour en juillet et 190 personnes/jour en août) en collaboration avec les acteurs et actrices culturels-les de la ville. En août, à l'occasion des 10 ans des Streetdays, plus de 700 personnes se sont déplacées aux Anciens abattoirs. À noter également que deux camps de vacances ont été proposés aux enfants durant l'été et l'automne ainsi que l'organisation des vacances découvertes (accueil à la journée).

Le secrétariat s'est chargé de la vente de cartes vacances pour les 12-17 ans ; avec 325 cartes vendues malgré une météo maussade, on peut dire que cette offre a bien été accueillie et qu'elle répond à la demande. À relever que le secrétariat fait le lien entre les secteurs ; il est la porte d'entrée du public et travaille sur l'accueil des familles.

S'agissant du projet Haut'Boulot (partenariat avec Le Locle, le Service d'éducation de rue et Job Service), la demande de subvention à l'OFAS a pratiquement abouti pour une mise en route prévue en août 2022. Si la subvention est accordée, ce projet pourrait être viable durant 4 ans. Ce dispositif permettra aux jeunes d'accéder aux petits jobs via une plate-forme, favorisant et facilitant les échanges entre "employeurs" et jeunes.

## **551 / Accueil parascolaire**

L'ouverture de la structure l'Annexe (40 places) en octobre a permis d'attribuer des places aux enfants sur liste d'attente dans le quartier nord. La demande pour les subventions fédérales est en cours de traitement à l'OFAS.

Diverses activités ont été proposées aux enfants tout au long de l'année, en lien avec des thèmes d'animation et des activités qui renforcent le lien social et le vivre-ensemble.

La séance d'information (nouveau) proposée aux familles des futur.e.s élèves de 1<sup>ère</sup> année en novembre a généré passablement d'intérêt, une quarantaine de parents y ayant participé. L'exercice sera reconduit.

Pour ce qui est des *charges de personnel*, le dépassement est dû à l'augmentation du nombre de remplacements. En fonction de la durée de l'absence, le service peut faire appel à des vacataires (personnel interne payé à la prestation) ou proposer un contrat en CDMax, comme par exemple lors de congés maternité.

Comparativement à 2020, la perte sur débiteurs a augmenté en 2021 (CHF 6'842.35 contre CHF 3'649.05). Les exclusions d'enfants sont cependant rares et se font uniquement lorsque le travail d'accompagnement et les trois relances échouent. Les parents ont en outre la possibilité de contacter le service des finances lors de difficultés ou de s'acquitter des montants dus durant toute la procédure. Pour rappel, les barèmes sont déterminés par le Canton qui fixe le prix de l'accueil (journée complète préscolaire CHF 85.- contre CHF 50.-/60.- en parascolaire). Les parents contribuent à hauteur de 40% en moyenne des montants y relatifs en fonction de leur capacité contributive.

À noter que la loi sur l'accueil extrafamilial sera révisée dans les mois à venir sans toutefois connaître de date précise quant à l'aboutissement.

En parallèle, il est indiqué qu'un projet pilote d'école à journée continue "ma journée à l'école" (MAE) sera proposé pour la rentrée 2023. Ce projet est chapeauté par le Canton et conduit par l'EOCF et le service de la jeunesse.

Enfin, il est relevé que les solutions d'accueil le midi, à l'instar des Tables de midi, sont intéressantes pour plusieurs raisons : financières, du point de vue de l'encadrement, de la qualité des menus proposés et de l'autonomisation de l'enfant.

## **552 / Accueil préscolaire**

Le secteur a poursuivi les projets en cours, dans un climat bienveillant et a pu faire l'acquisition de nouveaux jeux. Suite au départ à fin 2021 de la directrice après presque 15 ans d'activité, une nouvelle responsable du secteur préscolaire a été engagée.

S'agissant du taux d'occupation des crèches, il augmente légèrement depuis janvier 2022, la liste d'attente également (20 enfants pour août 2022). Ceci après les années 2020-2021 qui avaient vu une baisse en lien avec la pandémie.

Enfin, il est indiqué que le dépassement du compte *salaires du personnel* résulte de la situation sanitaire. Un pool de remplaçant-e-s pour soutenir les structures privées préscolaire a dû être mis en place. Le remboursement par les structures de ces coûts est comptabilisé dans le compte *Remboursements de tiers*, ce dernier enregistre un excédent de recettes.

### **870 / Défense incendie région**

L'année 2021 est une année importante et marque le 20<sup>e</sup> anniversaire du service. Une présentation des activités de ce dernier et des véhicules a pu être effectuée sur la Place du Marché avec des festivités quelque peu réduites en raison des restrictions sanitaires. D'autres changements organisationnels ont été opérés suite au départ à la retraite de l'administrateur ainsi qu'au sein de l'État-Major, en mettant l'accent sur la formation et la collaboration avec l'ensemble des partenaires, ceci au vu des dossiers majeurs en cours. Le chef de dicastère informe que suite au départ à la retraite du commandant à fin août prochain, il a été procédé à la nomination de son remplaçant.

La situation liée à la Covid-19 a été compliquée pour le personnel explique le commandant. En effet, ce dernier a vu sa planification faire l'objet de changements réguliers en raison des absences liées aux quarantaines ou isolements, engendrant une hausse des heures supplémentaires effectuées, sans possibilité de les compenser. Des retards au niveau de la livraison de pièces ou du matériel est également à relever.

Afin de fidéliser le personnel, plusieurs travaux ont été initiés, notamment avec la collaboration de l'HEG Arc pour définir les axes à prioriser en vue d'améliorer l'attractivité du service. Dans ce cadre, un questionnaire de satisfaction a été élaboré et transmis à l'ensemble du personnel. Les travaux se poursuivront encore cette année. La double fonction (sapeur-pompier et technicien ambulancier semble renforcer l'intérêt au travail. Par ailleurs, elle permet une économie annuelle de l'ordre de CHF 900'000.-.

L'augmentation des charges du personnel par rapport aux montants budgétisés est liée à la durée de formation des sapeurs-pompiers (1.5 ans Académie latine + 1 an au sein du service pour la formation de technicien ambulancier). En effet, les difficultés à recruter du personnel formé

contraignent le service à former et anticiper les départs de manière à assurer les missions avec un effectif au complet. Il est relevé que les changements opérés au niveau de la formation ont engendré un dépassement du compte *Formation métier* pour les raisons suivantes :

- Les coûts de formation de l'Ecole latine étaient répartis auparavant sur deux exercices (jusqu'en 2020 CHF 89'000.- répartis sur deux exercices à Genève contre CHF 65'000.- actuellement à Lausanne). L'entier de l'écolage des aspirants 2021 a été financé sur un seul exercice.
- Le rattrapage de la formation par quatre étudiant-e-s ; la formation ayant été interrompue durant une période.
- Les coûts d'hébergement. En effet, avec la covid-19, des chambres individuelles devaient être réservées.

Enfin, s'agissant des revenus de transfert, ceux-ci sont répartis de la manière suivante :

- Le compte *dédommagements cantons et concordats* enregistre la contribution de l'ECAP pour les professionnels. Les missions de secours sont mutualisées au niveau du canton (6.5 EPT) et les missions feu (comprenant les événements naturels) mutualisées au niveau de la région.
- Le compte *dédommagements communes* enregistre une hausse des recettes. Les versements effectués par les communes de la RDISMN sont calculés selon les unités de risque qui prennent en compte le nombre d'habitants, le nombre d'emplois ainsi que la valeur d'assurance des bâtiments. Celles-ci sont réévaluées annuellement par l'ECAP.
- Le compte *subvention des cantons et concordats* correspond au remboursement de CHF 72'403.60.- des équipements SPP et SPV par l'ECAP, sur la base du décompte annuel établi par le service.

### **871 / Service ambulancier**

Il est rappelé que la formation d'un ambulancier ES s'effectue en 3 ans en cours d'emploi et que plusieurs types de contrats sont proposés, aspirant-e conventionné-e ou pas. La reconnaissance IAS, qui sera renouvelée en automne 2022, dépend notamment de la conformité des équipages ambulanciers. Le SISMN forme ainsi un nombre important d'étudiant-e-s afin de garantir des équipages en adéquation avec les critères requis. L'écolage est à la charge du Canton. Des solutions visant à faciliter les interventions ainsi qu'à éviter les charges sont recherchées, en privilégiant les évacuations

sanitaires par l'extérieur ou au moyen de brancards électriques. En outre, des cours de gainage (1h par semaine) sont également proposés.

Concernant le compte *Perte sur débiteur* qui voit un dépassement de CHF 49'472.50 par rapport au montant budgétisé, le service a effectivement constaté des difficultés dans les paiements. En moyenne, 10% des courses sont perdues. Nonobstant, il est toujours proposé des arrangements, notamment aux personnes à la retraite qui remboursent petit à petit.

### **876 / Service du feu**

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

### **877 / Service de sauvetage**

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâtelaises est proportionnelle à la population.

### **878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe**

La gestion et le commandement pour les interventions se font au niveau cantonal. En 2021, une intervention dans le domaine chimique a nécessité une forte mobilisation du personnel volontaire, ce qui a un impact sur le compte *solde volontaires*.

### **880 / Protection civile – détachement catastrophe**

Le centre 880 constitue la part de la Ville. Grâce à une gestion rigoureuse, le coût par habitant est abaissé en 2022 à CHF 13.50.

### **890 / OPC Organis. Protection Civile**

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

La rapporteure de la sous-commission  
Ilinka Guyot